

Fonds de placement garanti BMO

DÉCLARATION DU DEMANDEUR – PREUVE DE DÉCÈS
CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE DÛMENT REMPLI POUR QUE VOTRE DEMANDE DE PRESTATION SOIT TRAITÉE.

Numéro(s) de police(s) _____

RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE DÉCÉDÉE

Nom complet (nom de famille, prénom, deuxième prénom) _____ Homme
 Femme

Date de naissance (jj/mmm/aaaa) _____ Date du décès (jj/mmm/aaaa) _____ Lieu du décès _____

Cause du décès _____

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR/BÉNÉFICIAIRE

Nom complet (nom de famille, prénom, deuxième prénom) _____ Date de naissance (jj/mmm/aaaa) _____

Lien de parenté avec la personne décédée _____ Numéro d'assurance sociale _____

Adresse postale _____ Appartement _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____ Téléphone _____

Si le demandeur n'est pas résident du Canada, veuillez préciser le nom du pays ci-dessous et fournir la Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518F) ou pour les entités (RC519F) dûment remplies :

Nom du pays : _____

Si vous n'êtes pas le bénéficiaire, en quelle qualité formulez-vous cette demande de prestation? _____

VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ ET PERSONNES POLITIQUEMENT VULNÉRABLES – Exigences de lutte contre le blanchiment d'argent envers le bénéficiaire au moment du traitement de la demande de prestation.

Vérification de l'identité
 Est-ce que la déclaration du demandeur concerne une police non enregistrée et une prestation de 10 000 \$ ou plus? Oui Non
 Si « oui », veuillez joindre le [formulaire 576F](#), Vérification de l'identité et détermination de tierce partie, dûment rempli.
 Si « non », seule la déclaration du demandeur est requise.

Personnes politiquement vulnérables
 Est-ce que la déclaration du demandeur concerne une police non enregistrée et une prestation de 100 000 \$ ou plus? Oui Non
 Si « oui », veuillez **aussi** joindre le [formulaire 420F](#), Questionnaire pour les personnes politiquement vulnérables, dûment rempli.
 Si « non », seule la déclaration du demandeur est requise.

RENSEIGNEMENTS SUR LA DEMANDE

- Chèque envoyé à l'adresse suivante : _____
- Dépôt direct dans votre compte bancaire (joindre un chèque précodé annulé)
- Transférez la somme à mon contrat FPG BMO existant de BMO Assurance. Veuillez inscrire votre numéro de police et vos instructions de placement : _____
- Je suis le rentier successeur désigné aux termes de ce contrat (FRR, CELI et contrats non enregistrés seulement)
 - Cochez cette case si vous êtes le rentier successeur (contrats de FRR et de CELI seulement) et souhaitez maintenir tous les programmes de retraits automatiques (joindre un chèque précodé annulé).
 - Cochez cette case si vous êtes également le propriétaire successeur ou le titulaire subrogé (Québec seulement) d'un contrat non enregistré.
 - Cochez également cette case si vous êtes le propriétaire successeur ou le titulaire subrogé d'un contrat non enregistré et souhaitez maintenir tous les programmes de retraits automatiques (joindre un chèque précodé annulé).
- Autre (veuillez préciser) _____

Avis relatif à la fraude : Toute personne qui présente sciemment une demande de prestation contenant des renseignements faux ou mensongers est passible de poursuites criminelles ou civiles. BMO Société d'assurance-vie pourrait refuser de verser des prestations si le demandeur ou le proposant a fourni des renseignements essentiels à la demande de prestation ou à la proposition qui sont faux.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous recueillons, utilisons, divulguons et protégeons vos renseignements personnels, ainsi que sur vos choix et vos droits, veuillez consulter notre Code de confidentialité (accessible sur le site bmo.com/confidentialite). BMO Assurance a demandé des renseignements personnels à l'égard de votre proposition d'assurance. BMO Assurance utilisera ces renseignements et les renseignements dans ses dossiers existants pour évaluer le risque, traiter votre proposition, administrer toute police, le cas échéant, et enquêter sur les demandes de règlement. BMO Assurance utilisera et recueillera également des renseignements supplémentaires auprès de tiers pour évaluer les demandes de règlement et enquêter sur celles-ci. BMO Assurance conservera vos renseignements dans un dossier dans ses bureaux et ne les divulguera pas, sauf aux employés de BMO Assurance, aux conseillers en assurance, aux sociétés affiliées, aux administrateurs ou aux réassureurs de BMO Assurance qui ont besoin de les consulter pour évaluer le risque et enquêter sur les demandes de règlement. À l'occasion, BMO Assurance pourrait vouloir vous offrir des mises à niveau de votre protection ainsi que des produits et services supplémentaires. Vous pouvez nous demander de ne pas vous faire ces offres en écrivant à notre responsable de la confidentialité à l'adresse ci-dessous. Vous pouvez également demander, sur présentation d'une pièce d'identité et d'une preuve d'admissibilité appropriées, de passer en revue et, s'il y a lieu, de corriger les renseignements personnels que nous détenons en écrivant au Responsable de la confidentialité, BMO Assurance, 250 Yonge St. 9th floor, Toronto (Ontario) M5B 2L7.

J'atteste qu'à ma connaissance, toutes les réponses que j'ai fournies dans le présent formulaire sont complètes, à jour et exactes. J'autorise tout médecin ou autre personne, tout hôpital, clinique, institution, autorité publique, compagnie d'assurance ou autre société qui pourrait détenir des renseignements, des dossiers ou des connaissances concernant la personne décédée, à les transmettre à BMO Assurance, à ses employés, réassureurs, agents, tiers administrateurs ou représentants juridiques en vue d'établir ou d'examiner la validité de la présente demande de prestation.

J'autorise également BMO Assurance à utiliser mon numéro d'assurance sociale aux fins de déclarations fiscales.

Une photocopie de la présente autorisation, signée par moi, est valide au même titre que l'original.

X

Signature du demandeur

Date (jj/mmm/aaaa)

Preuve de sinistre

Veillez communiquer avec votre conseiller financier ou représentant si vous avez des questions ou avez besoin d'aide pour remplir la demande de prestation ou pour fournir la documentation à l'appui de la demande de prestation.

Remarque : Il vous incombe de payer les frais exigés pour l'obtention de preuves relatives à un sinistre.

Vous trouverez ci-dessous les exigences supplémentaires pouvant s'appliquer à votre demande de prestation. BMO Assurance se réserve le droit de demander de plus amples renseignements ou de vérifier le droit du demandeur d'obtenir la prestation.

Une déclaration incomplète du demandeur ou des preuves manquantes retardera le traitement de votre demande de prestation.

Déclaration du demandeur

Une déclaration du demandeur dûment remplie est exigée pour toutes les demandes de prestation.

- Toutes les parties de la déclaration du demandeur doivent être remplies par le bénéficiaire désigné, par le représentant du bénéficiaire ou par le représentant de la succession. Si le bénéficiaire est une entreprise, la déclaration du demandeur doit être signée conformément à la résolution de l'entreprise (veuillez joindre une copie de la résolution de l'entreprise).
- Si le bénéficiaire est mineur, la déclaration du demandeur doit être remplie par le fiduciaire, le tuteur légal du mineur au Québec ou le fiduciaire désigné légalement, pour la propriété.
- S'il y a plus d'un bénéficiaire, chacun doit remplir une déclaration du demandeur.

S'il y a eu cession de la police et renonciation à la cession, joignez une copie de la renonciation à la cession.

S'il y a eu cession de la police et qu'il n'y a pas eu renonciation à la cession :

- Des déclarations distinctes doivent être remplies par chaque demandeur, à savoir le bénéficiaire et le cessionnaire ou créancier hypothécaire.
- Joignez la déclaration du cessionnaire ou du créancier hypothécaire indiquant le montant en souffrance de la cession.

Un paiement sera d'abord effectué au cessionnaire jusqu'à concurrence de l'intérêt de ce dernier ou du créancier hypothécaire, et le solde, le cas échéant, sera versé au bénéficiaire, à moins d'indication contraire.

Preuve de décès

Si le décès est survenu au Canada ou aux États-Unis, au moins l'un des documents suivants sera exigé :

- Déclaration du directeur de funérailles;
- Acte de décès provincial ou de l'État;
- Au Québec, vous pourriez également soumettre une copie de l'acte de décès délivré par le Directeur de l'état civil ou un Bulletin de décès.

Si le décès est survenu à l'extérieur du Canada ou des États-Unis, les documents suivants sont exigés :

- Copie notariée de l'enregistrement du décès.

Exigences lorsque la succession est désignée comme bénéficiaire

Dans toutes les provinces sauf le Québec, les documents suivants sont exigés :

- Si le bénéficiaire est la succession, une copie notariée du testament et les lettres d'homologation.
- En l'absence d'un testament, une copie notariée de la lettre d'administration ou de la nomination du liquidateur.

Au Québec, les documents suivants sont exigés :

- Si le bénéficiaire est la succession, une copie notariée du testament si celui-ci a été préparé par un notaire, ou une copie vérifiée de tous les autres types de testament.
- En l'absence d'un testament, la déclaration attestant la qualité d'héritier, remplie devant notaire, indiquant les héritiers légaux.
- Un certificat de recherche de testament de la Chambre des notaires et du Barreau du Québec.

Autres exigences

Si le bénéficiaire désigné est décédé, joignez une preuve de décès.

Si le bénéficiaire est mineur :

- Joignez une copie du certificat de naissance du bénéficiaire, et
- Une copie certifiée conforme de la lettre du tuteur aux biens du mineur.
- Si la déclaration du demandeur est remplie par procuration pour le bénéficiaire, joignez une copie notariée de la procuration.

De plus, au Québec :

- Si la déclaration du demandeur est remplie par un tuteur désigné par un tribunal, joignez une copie notariée de l'ordonnance. Veuillez également fournir une copie d'une pièce d'identité valide délivrée par un gouvernement aux fins de la procuration.
- Si la déclaration du demandeur est remplie par un mandataire au nom du bénéficiaire, joignez une copie notariée du mandat. Veuillez également fournir une copie d'une pièce d'identité valide délivrée par un gouvernement aux fins de la procuration.